

LE REVENU UNIVERSEL MAUVAISE RÉPONSE À DE VRAIES QUESTIONS ?

REVENU SUFFISANT UNIVERSELLE CITOYEN DOTATION
D'AUTONOMIE INCONDITIONNEL UNIVERSEL MINIMUM D'EXISTENCE
INCONDITIONNELLE SALAIRE À VIE ALLOCATION DIVIDENDE
GARANTI CITOYENNETÉ REVENU SUFFISANT UNIVERSEL CITOYEN
DOTATION D'AUTONOMIE INCONDITIONNEL UNIVERSELLE MINIMUM
D'EXISTENCE INCONDITIONNELLE SALAIRE À VIE ALLOCATION
DIVIDENDE GARANTI CITOYENNETÉ REVENU SUFFISANT CITOYEN
DOTATION D'AUTONOMIE INCONDITIONNEL UNIVERSELLE
MINIMUM D'EXISTENCE INCONDITIONNELLE SALAIRE À VIE
ALLOCATION DIVIDENDE GARANTI CITOYEN REVENU GARANTI
UNIVERSEL CITOYEN DOTATION D'AUTONOMIE INCONDITIONNEL
INCONDITIONNELLE MINIMUM D'EXISTENCE UNIVERSELLE
SALAIRE SOCIAL ALLOCATION DIVIDENDE GARANTI CITOYENNETÉ
REVENU SUFFISANT UNIVERSEL CITOYEN DOTATION D'AUTONOMIE
INCONDITIONNEL UNIVERSELLE SOCIAL MINIMUM D'EXISTENCE
INCONDITIONNELLE SALAIRE À VIE ALLOCATION DIVIDENDE
GARANTI CITOYEN REVENU SUFFISANT UNIVERSEL CITOYENNETÉ

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
PARTIE 1 QU'EST-CE QUE LE « REVENU UNIVERSEL » ?	7
1. ORIGINES ET HISTOIRES	9
2. DÉFINITIONS ET PRINCIPES COMMUNS	13
PARTIE 2 PROPOSITIONS POLITIQUES ET EXPÉRIENCES	15
1. PHILIPPE DEFEYT ET GEORGES-LOUIS BOUCHEZ	16
2. AUTRES PROPOSITIONS	19
3. « EXPÉRIENCES » LOCALES : FINLANDE ET PAYS-BAS	19
PARTIE 3 CRITIQUES ET ALTERNATIVES	21
1. LES CONSÉQUENCES SUR L'EMPLOI, LA SÉCURITÉ SOCIALE, ET LE SALAIRE	22
2. LES MOYENS DE LA RÉSISTANCE SYNDICALE	23
3. LES ALTERNATIVES VERS UNE SORTIE DU CAPITALISME	25
VRAIES QUESTIONS EN DÉBAT LE TRAVAIL ET SA VALEUR...	27
BOÎTE À OUTILS POUR EN SAVOIR PLUS	31

INTRODUCTION

L'idée du revenu universel (RU) qui avait déjà fait fureur dans les années 1980, est revenue en force depuis la crise de 2008 en Europe. Elle occupe aujourd'hui une place centrale dans le débat politique : la Finlande a commencé à expérimenter le système, un référendum, au résultat négatif, s'est tenu en Suisse et Benoît Hamon, le candidat du parti socialiste à la dernière élection présidentielle française, en a fait l'un des éléments clés de son programme. Le sujet est important car il dessine de nouveaux **clivages sur la question du travail** par-delà l'axe politique gauche/droite. L'idée attire en particulier les populations les plus précaires : jeunes, femmes, travailleurs à temps partiel.

La question du RU se pose évidemment aux organisations syndicales, même si elle reste encore à la marge dans les débats, le salaire et la réduction collective du temps de travail (RCTT) occupant souvent la première place dans les cahiers de revendications. Cette brochure a donc pour objet de **contribuer au débat et d'aider nos militants et délégués à comprendre au mieux les enjeux** de cette question.

Nous mettrons tout d'abord le concept en perspective. Certains parlent de « revenu universel », d'autres de « revenu de base », tandis qu'en Belgique, on utilise le terme d'« allocation universelle ». Mais d'où vient cette idée et pourquoi est-elle née ? Quels en sont les partisans ? Nous chercherons ensuite à définir le **principe commun** réunissant les multiples définitions du RU.

La seconde partie portera sur sa réalisation : nous identifierons tant les principaux **projets politiques de RU** qui ont fleuri en Belgique avec une analyse des diverses formules proposées (en terme de montant et de mode de financement) que les **expériences locales** étrangères. Dans les deux cas, ces applications du RU semblent bien éloignées du concept initial.

La dernière partie sera consacrée aux **critiques et alternatives** à cette revendication, les unes plus proches du regard syndical, espérant sauver ce qui reste de l'ordre public social existant et de l'Etat social, les autres acceptant une partie des constats faits à propos du RU, mais à la recherche de solutions au-delà du salariat.

PARTIE 1

QU'EST-CE QUE LE REVENU UNIVERSEL ?



1. ORIGINES ET HISTOIRES

Les partisans du revenu universel ont coutume de le présenter comme une idée vieille de plusieurs siècles qu'ils font généralement remonter à Thomas More et à son ouvrage *Utopia* (publié en 1516). Ce n'est pourtant qu'à partir de la fin du 18^e siècle que l'idée de verser à chaque individu un revenu inconditionnel apparaît comme une proposition politique concrète. C'est lié d'une part aux **conséquences de la révolution française** et à ses exigences d'égalité et, d'autre part à la **généralisation de l'économie de marché** qui rend de plus en plus d'individus dépendant d'un revenu monétaire pour survivre.

Dans ce contexte, Thomas Paine, par exemple, propose en 1795 de verser à tous les membres de la société un revenu qui doit venir **compenser la privatisation des terres** qui accompagne le développement du capitalisme et de la propriété privée. Par la suite, l'industrialisation et la misère qui l'accompagne poussent d'autres auteurs à proposer des formes de RU conçues cette fois comme des **mécanismes de lutte contre la pauvreté**. Le revenu universel poursuit donc, dès ses origines, des objectifs différents et ceux-ci vont encore plus se diversifier par la suite, en particulier à partir des années 1960.

En effet, jusque-là, la proposition reste extrêmement marginale dans le débat public dans un contexte où le plein-emploi et le développement de l'État social constituent le vecteur privilégié du progrès social. Or, dans le courant des années 1960-70, l'essoufflement de ce modèle commence à légitimer des mises en cause de plus en plus nombreuses qui vont contribuer à relancer le débat sur le RU. C'est notamment le cas au sein de la droite néolibérale, qui y voit un bon moyen de favoriser une libéralisation totale de l'économie, en proposant **le versement d'un RU minimal en échange du démantèlement de la sécurité sociale et de la fin de l'intervention de l'État pour réguler l'économie de marché**. Telle est la position défendue par Milton Friedman dès 1962 dans son livre « *Capitalisme et liberté* » qui inspirera de nombreux hommes politiques de droite en Europe dans les années 1970, à l'image de Valéry Giscard d'Estaing en France par exemple.

Rapidement, les néolibéraux sont rejoints par des auteurs plus progressistes comme l'économiste de gauche James Tobin (l'inventeur de la taxe du même nom) qui voient quant à eux dans le RU un bon moyen de lutter contre la pauvreté dans un contexte où le chômage explose. Puis, l'idée est également reprise dans des milieux écologistes. Selon ces derniers, le RU doit permettre aux gens qui le souhaitent de ne pas travailler et donc, de ne pas participer à la croissance de la production

et de la pollution. Enfin, cette idée est également partagée par des mouvements de chômeurs et de travailleurs précaires qui souhaitent l'utiliser pour défendre un nouveau rapport au travail, en dehors de la relation de domination caractéristique du salariat.

En Belgique, ce sont surtout des intellectuels de gauche ayant des tendances libertariennes¹ qui vont commencer à s'intéresser à ces propositions dans le courant des années 1980.

Ces intellectuels se regroupent en 1985 dans le **Collectif Charles Fourier** qui sera le premier à proposer ce type de formule. L'allocation universelle y est présentée comme une « rente sur les ressources communes dont chacun pourrait bénéficier ». Les membres de ce collectif Paul-Marie Boulanger, Philippe Van Parijs et Philippe Defeyt définissent alors précisément **un scénario politique qui explicite les principes de base de l'allocation universelle**. [+]

LE SCÉNARIO POLITIQUE DE L'ALLOCATION UNIVERSELLE EN 1985

« Supprimez les indemnités de chômage, les pensions légales, le minime, les allocations familiales (...). Mais versez chaque mois à chaque citoyen une somme suffisante pour couvrir les besoins fondamentaux d'un individu vivant seul. Versez-la-lui qu'il travaille ou qu'il ne travaille pas, qu'il soit pauvre ou qu'il soit riche, qu'il habite seul, avec sa famille, en concubinage ou en communauté, qu'il ait ou non travaillé dans le passé. Ne modulez le montant versé qu'en fonction de l'âge et du degré (éventuel) d'invalidité. Et financez l'ensemble par un impôt progressif sur les autres revenus de chaque individu.

Parallèlement, dérégulez le marché du travail. Abolissez toute législation imposant un salaire minimum ou une durée maximum de travail. Éliminez tous les obstacles administratifs au travail à temps partiel. Abaissez l'âge auquel prend fin la scolarité obligatoire. Supprimez l'obligation de prendre sa retraite à un âge déterminé.

Faites tout cela. Et puis observez ce qui se passe. Demandez-vous en particulier ce qu'il advient du travail, de son contenu et de ses techniques, des relations humaines qui l'encadrent. »

Collectif Charles Fourier, l'allocation universelle, une idée pour vivre autrement, La Revue nouvelle, n°4, avril 1985, p. 345

Le scénario proposé par le Collectif Charles Fourier correspond à la déréglementation du droit du travail et de la sécurité sociale que nous vivons aujourd'hui en Belgique (loi Peteers) et en Europe. Est-ce la raison pour laquelle il faudrait compléter ce scénario par un RU ?

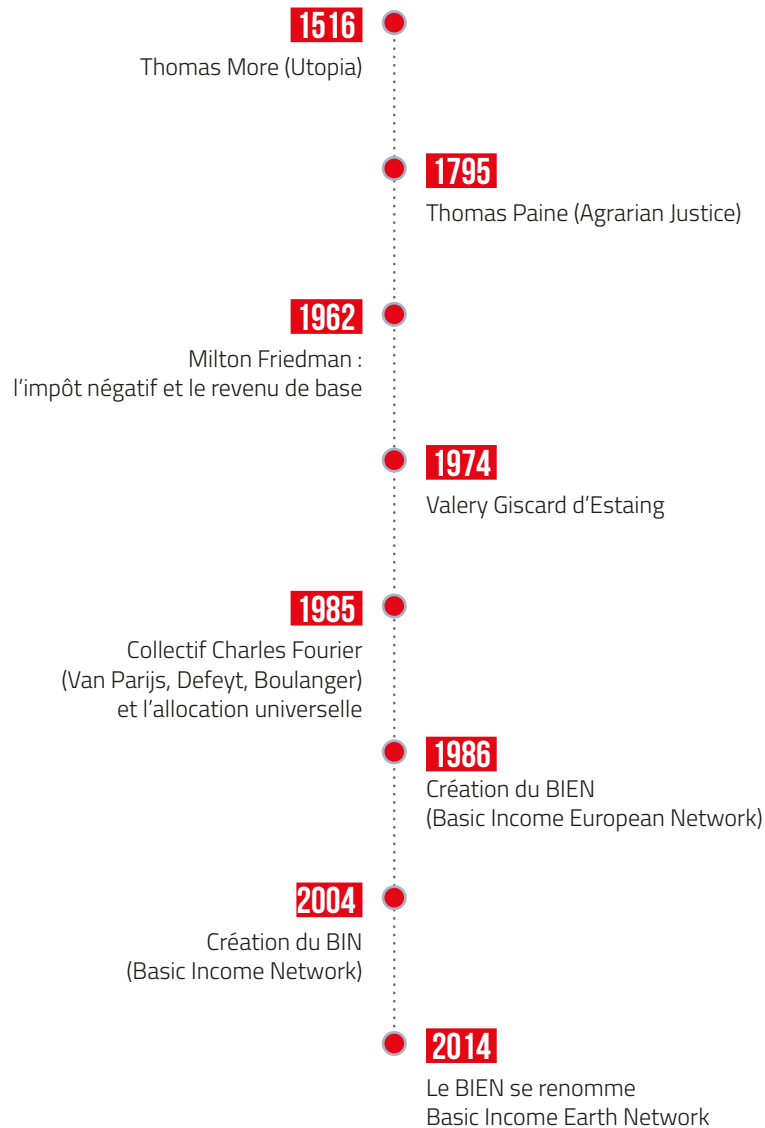
Les principes de base du RU évoqués ci-dessus ont ensuite donné naissance à une multitude de formules. Et ses concepteurs eux-mêmes ont fait évoluer leur formule en **adoucissant cette première formulation radicale**. En effet, l'allocation universelle en Belgique sera par la suite souvent envisagée non plus à la place, mais en **complément au système de sécurité sociale** (voir proposition Defeyt p.16).

Issu de ce collectif, P. Van Parijs, universitaire belge est aussi à l'origine de la création en 1986 du **BIEN** (Basic Income European Network – le réseau européen pour un revenu de base) au niveau européen, et en 2004, du **BIN** (Basic Income Network – le réseau international pour un revenu de base). En 2014, le BIEN se renomme Basic Income Earth Network. Ces réseaux sont destinés à promouvoir ce projet politique au niveau international.

Finalement, on a vu qu'il existe bien non pas une mais des histoires du RU portées par des projets politiques parfois radicalement opposés. Leur seul point commun est la volonté d'en finir avec le modèle social développé jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à savoir une **régulation keynésienne**, fondée sur l'État social, le plein emploi et la sécurité sociale. Ceci explique d'ailleurs le succès de l'alternative que propose le RU depuis que ce modèle social est entré en crise dans le courant des années 1970.

1. Le mot « libertarien » découle du mot anglais « libertarian ». Les libertariens sont opposés à l'État dans sa forme contemporaine. Selon ce courant de pensée, les pouvoirs de l'État devraient être extrêmement restreints, voire supprimés.

LE REVENU UNIVERSEL EN QUELQUES DATES



2. DÉFINITIONS ET PRINCIPES COMMUNS

La notion de RU recouvre en effet des dénominations très variables apparues au fil du temps. Elle a été très diversement désignée, par la conjonction d'un nom — « revenu », « allocation », « dividende », « prime », « salaire » — et d'un adjectif ou complément — « universel », « général », « garanti », « national », « de base », « de citoyen », « de citoyenneté », « d'existence ».

Le terme de « RU » est ici employé de manière générique pour les définir tous par leur **Principe commun**. Les partisans du RU se retrouvent autour de la définition suivante du Basic Income Earth Network (BIEN). Il répond simultanément à quatre critères. [+]

DÉFINITION DU RU OU « BASIC INCOME »*

Le revenu universel est un revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur une base individuelle, sans condition de ressources ni obligation de travail. Il consiste en un versement monétaire périodique défini par **quatre critères** :

- **universel** : payé à tous, sans condition de ressource ;
- **individuel** : payé sur une base individuelle et non par ménage ;
- **inconditionnel** : payé sans l'exigence de contrepartie, y compris celle de fournir un travail ou de montrer la volonté d'obtenir un emploi ;
- **d'un certain montant** : permettant de vivre dignement et de participer à la vie sociale et culturelle.

* Définition issue du réseau européen BIEN : <http://basicincome-europe.org/ubie/unconditional-basic-income/>

Le troisième critère, l'inconditionnalité, est fondamental. Il détermine **la déconnexion entre emploi et revenu. Que vous ayez ou que vous cherchiez un emploi ou pas, vous recevez le revenu universel.**

Voyons maintenant comment on passe (ou on ne passe pas) du concept de RU en théorie à son application concrète.

PARTIE 2

PROPOSITIONS POLITIQUES ET EXPÉRIENCES

Si l'on s'en tient au cas belge, on constate que toutes les propositions politiques réalisées jusqu'à présent consistent à **donner à tout le monde un même montant, cumulable avec d'autres revenus**. Il faut toutefois distinguer ici les diverses formules proposées selon leurs modalités respectives en terme de montant, de financement et de rapport à la sécurité sociale.

1. PHILIPPE DEFEYT ET GEORGES-LOUIS BOUCHEZ

Philippe Defeyt, ancien parlementaire écologiste et ancien président du CPAS de Namur, est aujourd'hui président de l'Institut pour un développement durable (IDD). Déjà dans le collectif Fourier au milieu des années 1980, sa proposition a évolué au fil du temps : aujourd'hui, il propose une **allocation universelle** de 600 € par mois à partir de l'âge de 18 ans (300 avant 18 ans) de façon inconditionnelle². L'allocation universelle remplacerait toutefois l'ensemble des allocations sociales inférieures ou égales à ce montant (chômage, pensions, indemnités de maladie) et serait complétée par des allocations sociales « complémentaires » (et quant à elles toujours conditionnelles) permettant de maintenir les standards sociaux existants. Concrètement, chaque travailleur qui perd son emploi a droit à son revenu de base de 600 € inconditionnel plus 40 % de son salaire perdu (mais ceux-ci sous réserve qu'il recherche bien un emploi) ; idem pour le pensionné, mais le taux de remplacement est de 45 %. Il y aurait aussi suppression des taux spécifiques ménage et cohabitant. Et une allocation d'insertion (300 €/mois) serait mise en place pour toutes les situations où le travailleur n'a pas droit à des allocations de chômage.

Concernant le **financement**, il viendrait pour partie des économies réalisées dans la **sécurité sociale** par la suppression des allocations inférieures à son montant et pour partie de la suppression de certaines **niches fiscales** : réductions fiscales pour personne à charge et exonération de la 1^{ère} tranche de revenus. L'Allocation universelle ne remplacerait pas le système de soins de santé ni les allocations pour personnes handicapées qui continueraient à fonctionner sur un mode assurantiel. Dans sa dernière version, P. Defeyt définit sept objectifs à sa proposition :

2. La proposition de Defeyt sur le devant de la scène politique n'est pas très éloignée de celle de P. Van Parijs : 500 € avec réformes fiscales et de la sécurité sociale.

Pour plus de détails sur l'actualisation de sa proposition présentée à l'ecolab du parti ecole, le 3 décembre 2017, voir : <https://ecolo.be/wp-content/uploads/2017/10/Revenu-de-base-ECOLAB-03.12.17-Expos%C3%A9-PhDefeyt2.pdf> ainsi que l'ensemble des débats de l'ecolab : <http://www.etopia.be/spip.php?article3244>

1. libérer les choix privés de vie en supprimant tout contrôle des allocataires ;
2. libérer les initiatives sociales et associatives, économiques et collectives ;
3. Supprimer les « pièges à l'emploi »³ ;
4. éradiquer la pauvreté ;
5. soutenir les transitions individuelles et collectives ;
6. simplifier le modèle de protection sociale ;
7. accompagner une politique d'aménagement et de réduction du temps de travail.

De son côté, Georges-Louis Bouchez, délégué général du MR, est auteur d'une tout autre proposition : 1.000 € pour tous (300 € pour les moins de 18 ans) tout en supprimant la totalité des prestations sociales (sauf les gros risques médicaux) : allocations de chômage, revenu d'intégration, allocations familiales, aides à l'emploi, aides aux entreprises, couverture des petits risques en matière de santé. Il propose également 1.600 € pour tout le monde dès 67 ans. Lancée à titre personnel en 2016, cette proposition n'a toutefois jamais figuré dans le programme du MR.

Si l'on compare ces deux propositions belges, la version dite « de gauche » de Defeyt envisage un montant de base qui vient en complément des autres formes de revenus. Celle des libéraux comme Bouchez l'envisagent comme un revenu qui (même si lui aussi cumulable) doit permettre de couvrir les besoins de base (logement, nourriture, ...). En outre, Defeyt conçoit l'AU en remplacement partiel de prestations de protection sociale (allocations de chômage, pensions, indemnités de maladie) alors que Bouchez la conçoit en remplacement total de ces prestations.

Enfin, la question de la définition de l'AU pose aussi celle de son coût et de son financement. Concernant son **coût**, octroyer une telle allocation à tous les citoyens belges de plus de 18 ans coûterait environ 44 milliards d'EUR par an dans la version Bouchez et 29 milliards dans la version Defeyt. Cette opération est donc impossible à envisager sans **une refonte nettement plus radicale du système social et fiscal belge** que celle proposée par les principaux promoteurs du modèle en Belgique.

Une autre distinction porte sur le **financement**. En effet, à gauche, on l'envisage généralement à partir d'une **hausse de la fiscalité** (ex. : taxe sur les robots, taxe sur les transactions financières, etc.) ce qui est censé en faire une mesure redistributive. Pour la droite, la majorité du financement passe par les **économies réalisées dans la protection sociale** ou éventuellement par une augmentation considérable de la TVA (cf. proposition Duchatelet, supra), ce qui annule tout impact potentiel sur les inégalités.

3. Ce phénomène de « piège à l'emploi » ou de « trappe à chômage » est un concept libéral selon lequel les chômeurs ne sont pas incités à sortir du chômage car le montant de leurs allocations n'est pas suffisamment inférieur aux salaires qu'ils toucheraient sur le marché du travail.

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS EN BELGIQUE : QUELLES MODALITÉS ?

Même les propositions qui se rapprochent le plus du RU posent question quant à leurs modalités d'application, en particulier en termes de montant et de financement.

Exemple en Belgique :

Philippe Defeyt (Ecolo) : de « gauche »

Montants :

600 € +18 ans

300 € –18 ans

Financement :

Remaniements fiscaux + suppression de certaines prestations de sécurité sociale, mais pas les soins de santé, allocations handicapés...

Georges-Louis Bouchez (MR) : de « droite »

Montants :

1.000 € +18 ans

300 € –18 ans

Financement :

Suppression de TOUTES les prestations de la sécurité sociale (sauf les gros risques médicaux) + remaniements fiscaux

2. AUTRES PROPOSITIONS BELGES

De nombreuses propositions sont aussi apparues du côté flamand. Il y a dix ans, le petit parti **Vivant** arrimé au VLD (rebaptisé Open Vld) créé par l'homme d'affaires et ancien président du Standard de Liège Roland Duchâtelet s'était fait connaître pour son plaidoyer en faveur du RU sur base d'un long manifeste. Plus récemment, la députée Nele Lijnen (**Open Vld**), ancienne de Vivant a de nouveau lancé une pétition en faveur d'un RU entre 500 et 1.500 €. Un livre intitulé « Win for Life » accompagne son initiative afin d'inscrire ce thème dans le débat politique.

Parmi les propositions, on trouve aussi celle du « **salair de base** » de John Crombez (président du **sp.a**). Toute inactivité donne le même salaire de base visant à protéger chacun de la pauvreté pour autant qu'il y ait une volonté de travailler et à condition qu'il y ait des emplois en suffisance. Entre 18 et 23 ans, chacun reçoit un salaire de base qui le protège de la pauvreté indépendamment du travail ou des études.

3. LES EXPÉRIENCES LOCALES : FINLANDE ET PAYS-BAS

En **Finlande**, depuis 2015, 560 € sont versés chaque mois à 2.000 chômeurs entre 25 et 58 ans tirés au sort, en remplacement de leurs allocations de chômage. S'ils percevaient plus avant, la sécu leur verse la différence et ils continuent de bénéficier de leur allocation logement et de leur couverture santé.

La même année, aux **Pays-Bas**, Utrecht et 19 autres communes ont aussi lancé une expérience pilote (partielle et limitée) en versant 750 € par mois à des groupes-tests (citoyens au chômage et bénéficiaires des minima sociaux). Parmi eux, une cinquantaine reçoit le RU. La somme attribuée ne change pas, et ce, même s'ils trouvent un travail ou une source de revenus. Les autres sont soumis aux exigences habituelles de recherche d'emploi et de revenu admissible.

Au-delà du fait que ces expériences sont menées sur un nombre de personnes qui semble trop restreint que pour avoir une idée réaliste des résultats futurs si elles devaient dépasser le stade de projet, ces deux expériences ne correspondent pas à la définition du revenu universel selon les 4 critères définis plus haut. Elles ne sont en fait ni universelles, ni inconditionnelles puisqu'elles restent liées à des conditions de ressources et à l'obligation de chercher un emploi. Elles se rapprochent plutôt de dispositifs classiques d'**activation des chômeurs**.

Ne serait-ce pas là, en réalité, un moyen de tester comment supprimer les allocations de chômage ? Et le RU ne serait-il pas, en ce sens, un « nouveau label de précarité », comme le nomme le sociologue Mateo Alaluf ?

Finalement, on a pu constater à quel point la définition commune du réseau BIEN [« *Définition du RU* » p.13] est en fait très éloignée des nombreuses propositions actuelles. Les projets politiques ou les expériences en cours en Europe ne respectent quasi jamais les quatre critères mentionnés.

PARTIE 3

CRITIQUES ET ALTERNATIVES

1. LES CONSÉQUENCES SUR L'EMPLOI, SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE ET SUR LE SALAIRE

Le principe même d'une rupture du lien entre activité, rémunération et protection sociale est dangereux dans l'idée du RU. Et ce, pour essentiellement trois raisons.

- Primo, il remplace les droits et garanties collectifs attachés aux négociations des conditions d'emploi par un droit individuel. Chacun serait « libre » de négocier de son côté ses conditions de travail. Les organisations syndicales, délégitimées dans ce modèle, perdent à la fois l'autonomie et le monopole de la négociation collective. Au lieu de lutter contre la précarité, une telle mesure risquerait au contraire de l'aggraver en détruisant les solidarités collectives qui ont, historiquement, toujours été à la base des droits économiques et sociaux. Autrement dit, le RU ne ferait qu'accroître la tendance actuelle d'un travailleur seul face à son employeur et muni d'un très faible pouvoir de négociation, car « s'il n'est pas content, d'autres attendent à la porte pour prendre sa place... ». Quant aux employeurs, on peut imaginer qu'avec le RU, ils pourraient tout à fait favoriser les temps partiels pour plus de flexibilité en prétextant que le montant versé à toutes et tous peut combler la perte en salaire des travailleurs. Dans la même idée, on pourrait aussi imaginer une réduction des salaires minimums puisque le RU serait là pour compenser.
- Secundo, en donnant à chaque individu le même montant quelle que soit sa situation, **on rompt avec la logique (re)distributive** de la protection sociale actuelle. L'Etat se verrait ainsi désinvesti de son rôle redistributif qui, basé sur le principe d'égalité et de solidarité, permet que chacun puisse bénéficier du « pot commun » de la sécurité sociale selon ses besoins, tout en y contribuant selon ses moyens. Ainsi plus le montant du RU serait élevé, plus son financement tarirait le « pot commun » consacré actuellement aux prestations sociales.
- Tertio, une telle mesure ne vise en rien les causes des problèmes qu'elle prétend résoudre (en particulier en matière de précarisation/raréfaction de l'emploi), elle se contente simplement d'en **rendre les effets un peu plus supportables**. En effet, on a d'un côté, les travailleurs privilégiés ayant la possibilité d'exercer des emplois de qualité dans les domaines clés de l'économie en gagnant des salaires très importants. Et de l'autre, la masse des exclus dont la non-participation à l'économie productive est compensée par le versement du RU. De la même manière, plutôt que d'analyser et d'agir sur les causes de la multiplication des emplois précaires et sous-payés, le versement d'un RU se contente de les constater et encore une fois de les compenser avec de l'argent public.

2. LES MOYENS DE LA RÉSISTANCE SYNDICALE

Nous définissons ici quatre luttes pour des revendications destinées à améliorer le système existant.

Lutte contre la dérégulation⁴ du marché du travail et pour l'obtention de nouveaux droits salariaux

Il s'agit de ne pas prendre pour acquis la dégradation/précarisation des conditions d'emploi dont les partisans du RU prennent acte pour argumenter de la nécessité de leur proposition. On peut en effet considérer que ces tendances sont le fruit de choix politiques mis en œuvre par le biais de réformes auxquelles il convient en priorité de s'opposer (ex. : les différentes « lois travail » en Europe). D'autre part, il s'agit également de réfléchir à l'invention de nouveaux droits et/ou statuts salariaux de manière à contraindre/atténuer les limites des droits et/ou statuts actuels. C'est notamment le cas de la proposition de « sécurisation des parcours professionnels » portée en France par la CGT⁵ ou encore des « coopératives d'activité et d'emploi » qui s'y développent également depuis plusieurs années.

Lutte pour la réduction collective du temps de travail (RCTT)

Cette option consiste à renouer avec la revendication historique de RCTT. Par rapport au RU, et selon un point de vue syndical, elle a l'avantage d'apporter une réponse collective (et non individuelle) aux problèmes du chômage et de relégitimer le travail comme seul facteur de production de richesse. Elle évite aussi de renforcer la dualisation du marché du travail et de fragiliser la sécurité sociale. Elle pose toutefois d'autres questions que ce soit dans ses modalités d'application (Comment l'imposer ? Comment la financer ?), ou dans son principe même (Faut-il partager le travail subordonné ou s'en libérer ?).

Le CEPAG a lancé une campagne qui tente de répondre à ces questions : « #4J La semaine de 4 jours en 32 heures ». La FGTB wallonne estime que la RCTT ne peut avoir des effets bénéfiques que sous certaines conditions : des embauches compensatoires et un maintien des salaires⁶.

4. La dérégulation est une action gouvernementale consistant à supprimer des législations réglementaires, permettant aux pouvoirs publics d'exercer un contrôle, une surveillance des activités d'un secteur, d'un segment, voire de toute une économie.

5. Pour plus de détails, voir <http://www.cgt.fr/La-Securisation-des-parcours.html>

6. Pour plus de détails, voir la brochure :

http://www.cepag.be/sites/default/files/opinions/2016_-_cepag_-_brochure_4j_def.pdf

Lutte pour le renforcement de la sécurité sociale et contre l'Etat social actif

Rappelons tout d'abord que la sécurité sociale résulte d'un grand compromis dans lequel les travailleurs et les travailleuses ont accepté de recevoir une partie de leur salaire sous la forme de cotisations sociales. Celles-ci font bien partie du salaire en tant que tel.

Cette quatrième option plaide pour un renforcement et un élargissement des droits à la sécurité sociale qui passe évidemment par la hausse des cotisations sociales et non pas l'affaiblissement de ces contributions que nous connaissons depuis de nombreuses années. En outre, les différents problèmes qui affectent les systèmes actuels de protection sociale n'impliquent pas nécessairement une refonte totale de leur fonctionnement. En effet, nombre de ces problèmes résultent du tournant pris dans les années 1990 en faveur d'une « politique active » du marché du travail et du passage d'une logique d'« Etat social » à une logique d'« Etat social actif ». Dans cette perspective politique qui est celle de la Belgique depuis 1999 et le gouvernement arc-en-ciel de Guy Verhofstadt, la protection sociale est conditionnée à une participation active (soit par l'emploi, soit par la recherche d'emploi) au marché du travail.

Lutte pour le renforcement et le développement des services publics

Il est également intéressant de noter que les partisans du RU abordent souvent la solution aux problèmes de pauvreté et d'inégalités sous **un angle strictement monétaire**, ce qui est lié à leur attachement au respect des libertés individuelles. Dans de nombreux domaines, il existe toutefois des solutions collectives démonétarisées. Les services publics (gratuits bien sûr) en sont le meilleur exemple.

Les services publics sont un des moyens pour assurer une redistribution des richesses en permettant à tout le monde un accès à l'éducation, à des soins de santé, aux transports en commun, un accueil de la petite enfance et des personnes âgées... L'argent public peut donc être utilement utilisé pour refinancer ces services collectifs et non pour un complément de revenu universel.

En 2012 la FGTB faisait campagne sur l'impôt en prenant l'exemple d'un trajet de bus : avec l'impôt, celui-ci coûte 1,70 €, sans l'impôt le trajet coûte 15 €. Il est donc nécessaire de se battre **contre la privatisation des services publics** afin que les budgets publics financent un réseau de transport public viable et de qualité.

3. ALTERNATIVES VERS UNE SORTIE DU CAPITALISME...

À côté de ces revendications « classiques » du mouvement ouvrier, qui s'inscrivent dans une perspective de réforme progressive du capitalisme, d'autres acteurs/mouvements cherchent plutôt à en définir un dépassement. En s'inspirant des histoires parallèles du RU évoquées plus haut, ils identifient d'autres formes de RU (ce qui ne les empêche pas pour autant de soutenir certaines de ces mêmes revendications dites « classiques »).

Trois grands courants coexistent dans cette optique :

- **Un courant « communiste »** avec Bernard Friot et sa proposition de « salaire à vie » : 1.500 € versés dès 18 ans à tout le monde, avec possibilité d'évoluer jusque 6.000 € et financé par la socialisation de l'ensemble de la valeur ajoutée via des caisses (selon le principe de la cotisation sociale). Il ne s'agit donc pas de redistribution, mais bien de la suppression de la propriété privée des moyens de production et d'une nouvelle distribution primaire de la richesse [+]. Il s'agit par exemple de la valeur que nous produisons par nos loisirs, par l'éducation des enfants, par notre activité de consommation, etc.
- **Un courant « cognitiviste »** autour de la pensée de la revue « multitude » et du français Bernard Stiegler : selon eux, l'essentiel de la production de valeur se fait hors de la sphère du travail. Le RU appelé « revenu garanti » est donc un revenu primaire rémunérant l'activité autonome des individus, définie comme productive. Il s'agit par exemple de la valeur que nous produisons lorsque nous surfons sur internet ou que nous produisons un texte pour Wikipedia. D'autres encore affirment que le lien social est synonyme de valeur au sens économique.
- **Un courant « décroissantiste »** dont Paul Ariès est notamment un penseur majeur : il propose un RU appelé « dotation inconditionnelle d'autonomie » de 1.100 € (SMIC) financé par la création monétaire et des remaniements fiscaux afin de soutenir la justice sociale et de nouvelles pratiques. Les modalités envisagées sont, par exemple, un revenu maximum autorisé ou une monnaie locale.

Au-delà de leurs nombreuses différences, ces trois courants ont pour points communs de **faire d'une forme de RU un outil de subversion visant un au-delà du principe d'accumulation capitaliste.**

LE SALAIRE À VIE, À L'OPPOSÉ DU REVENU UNIVERSEL*

Bernard Friot consacre une partie du chapitre IX de son ouvrage *Puissances du salariat* à expliquer les problèmes que pose à ses yeux l'idée de revenu inconditionnel qu'il considère comme une « roue de secours du capitalisme ». Pour lui, ce projet est parfaitement compatible avec le système capitaliste et ne remet aucunement en cause ces aspects les plus destructeurs et lui offre même une nouvelle légitimité, le marché des capitaux étant nécessaire à son financement. Bernard Friot lui préfère le projet de **salaire à vie** qu'il qualifie d'authentiquement émancipateur.

Le salaire à vie répond à deux besoins majeurs :

- Un besoin de justice sociale et de redistribution : le citoyen perçoit un revenu garanti qui corrige les inégalités liées à l'héritage et à la distribution de la propriété mobilière et immobilière ;
- Un besoin de liberté : le citoyen est libre de ses choix face au travail.

Le concept de « salaire à vie » a quelques points communs avec le dit « RU » puisqu'il est un revenu versé à partir de 18 ans, sans conditions, à toute personne jusqu'à la fin de sa vie. Il en est pourtant l'opposé. En effet, le salaire à vie est pensé comme une socialisation à la source de la totalité des richesses économiques créées par le processus de production. On socialise aussi la part du capital ! Autrement dit, les salariés se réapproprient la part des actionnaires, celles et ceux qui ne participent pas à la production de richesses.

L'ensemble des richesses serait distribué entre trois caisses de cotisations : une caisse de cotisations pour les salaires (60 %), une caisse pour les investissements (30 % avec une concertation démocratique sur les investissements à réaliser) et une caisse de cotisations dédiée aux services publics (10 %). Avec ce système, la caisse pour les investissements aurait pu financer la relance de beaucoup d'entreprises dans le secteur « Métal » entre autres, sous un contrôle ouvrier et ou public.

Le modèle découple l'emploi et le revenu. Le salaire à vie s'échelonne sur une échelle barémique de 1.500 à 6.000 € qui serait fonction uniquement de la qualification des personnes. La progression sur l'échelle serait calculée en nombre de points, attribués lors d'« épreuves » ayant pour critère l'utilité sociale de la participation à la société. Est donc considérée comme « travail » toute tâche utile à la société.

* Le réseau salariat a réalisé un comparatif des deux projets : <http://www.reseau-salariat.info/d60e8d6f2500d2a81466e1d205be9c59>

VRAIES QUESTIONS EN DÉBAT

LE TRAVAIL ET SA VALEUR



Bien qu'il y apporte une mauvaise réponse, le débat autour du revenu universel oblige nos organisations à repenser certaines vraies questions sur le travail et sa valeur.

« L'EMPLOI, TEL QU'IL EXISTE AUJOURD'HUI, DOIT-IL RESTER LA SEULE PORTE D'ACCÈS VERS LES DROITS SOCIAUX ? »

En Belgique, comme un peu partout en Europe, les pactes sociaux d'après-guerre ont été fondés sur un compromis entre le capital et le travail. Les capitalistes s'engageaient à redistribuer une partie de la richesse créée. En échange, les travailleurs s'engageaient eux à respecter le principe de la propriété privée des moyens de production. Pendant plusieurs décennies, ces pactes ont permis de maintenir un certain niveau de prospérité dans un contexte de plein emploi, d'économie nationale, avec un système de concertation sociale respectée par les deux parties. Aujourd'hui, ce contexte a fortement changé. Il existe en Wallonie un chômage structurel. Selon les chiffres du CRISP, plus de 50 % de l'emploi wallon dépend de donneurs d'ordre internationaux. Et, enfin, la gestion paritaire belge et la qualité de l'emploi qui l'accompagne sont remises en question soit par un patronat absent ou invisible, soit par un gouvernement trop présent.

Dans ce contexte, peut-on retrouver à terme le plein emploi à durée indéterminée caractéristique de la période des Trente glorieuses ? Ou, doit-on décider collectivement de nouvelles normes sociales autour du travail et de la protection sociale ?

Il n'existe pas de réponses « toutes faites », comme le font croire certains promoteurs du revenu universel, à ces questions. Mais, leur enjeu est essentiel pour réfléchir et agir sur l'avenir non seulement du monde du travail et du mouvement syndical, mais aussi de nos sociétés démocratiques, aujourd'hui menacés.

« LE TRAVAIL, EN TANT QUE SEUL FACTEUR DE PRODUCTION DE RICHESSE, PEUT-IL ÊTRE RECONNU EN DEHORS D'UN CONTRAT SALARIÉ, SANS QUE CELA SIGNIFIE PLUS DE PRÉCARITÉ ? »

Selon les partisans du RU, le travail ne serait plus perçu comme l'élément déterminant de l'identité d'un individu, ni comme la source privilégiée de lien social et de réalisation de soi. Les loisirs, le sport, le volontariat ou encore la vie de famille seraient ainsi progressivement considérés comme autant, voire plus importants que le seul travail. Ceci se traduirait par un désir croissant de se libérer du temps et des moyens pour pouvoir s'y adonner, d'être plus « autonome » face au travail. Le rapport même au travail serait en train de changer. Avec une contradiction croissante entre la recherche d'autonomie dans ses choix professionnels et une instabilité et une précarité de plus en plus difficiles à vivre. L'exemple des « mini jobs » ou des livreurs à vélo est ici très parlant d'une évolution de la posture des capitalistes. Ceux-ci acceptent une sortie du salariat car elle se fait par le bas, dans des conditions très précaires et donc au moindre coût pour eux. Des situations désastreuses qui pourraient légitimer l'octroi à tous d'un revenu de base qui nous « permettrait » de multiplier les mini jobs.

Devant ce constat, peut-on penser la sortie de la domination salariale par le haut ?

Finalement, le débat sur le RU peut amener à une réflexion globale sur l'avenir du travail et sur la protection sociale ralliant deux intentions politiques : à la fois celle de défendre les conquêtes sociales du 20^e siècle mais aussi celles de revendiquer d'autres formes de protection sociale qui prennent acte de nouvelles réalités et des besoins de salariés précaires ou des personnes sans emploi. C'est en ce sens que les aspirations qui justifient le projet de RU pourraient en réalité servir à améliorer l'actuel système basé sur le salaire et la protection sociale.

BOÎTE À OUTILS

**POUR
EN SAVOIR
PLUS**

OUVRAGES

Alaluf Mateo, Zamora Daniel, Contre l'allocation universelle, Lettres libres, Lux, 2017.

Alaluf Mateo, L'allocation universelle, nouveau label de précarité, couleurs livres, 2014.

Collectif Charles Fourier, l'allocation universelle, une idée pour vivre autrement, La Revue nouvelle, n°4, avril 1985.
<http://www.etes.ucl.ac.be>

Harribey Jean-Marie, Marty Christiane, Les économistes atterrés, la Fondation Copernic, Faut-il un revenu universel ?, Les éditions de l'atelier, 2017.

Vanderborght, Yannick, Van Parijs, Philippe, L'allocation universelle, Paris, La Découverte, Coll. « Repères » 2005.
http://www.ucl.eu/cps/ucl/doc/etes/documents/2_7071_4526_2.pdf

ARTICLES, REVUES, ...

L'allocation universelle, miroir aux alouettes ?, Ensemble, décembre 2015.
<http://www.asbl-csce.be/journal/Ensemble89.pdf>

L'allocation universelle. Entre révolution et nostalgie, Collectif le ressort, 2017.
<http://www.barricade.be/sites/default/files/publications/pdf/2017-le-ressort-allocation-universelle.pdf>

L'économie politique, « Faut-il défendre le revenu de base ? », n°67, juillet 2015.

Réinventer notre rapport au travail. Dans quelle société voulons-nous vivre ?, Pour, n°2, juin/juillet 2017.

Sécurité sociale, allocation universelle : Sortir des tranchées, Points de repères, n°46, décembre 2016.
<http://www.equipespopulaires.be/etude/allocation-universelle-securite-sociale-sortir-des-tranchees-pr-46-decembre-2016/>

VIDÉOS

Revenu de base : avenir ou utopie ?
<http://vimeo.com/16999193>

« Un revenu garant pour tous » sur « Bénévoles TV »
<http://vimeo.com/55672228#>

Initiative citoyenne européenne sur le revenu de base
<http://www.youtube.com/watch?v=pZOUv5QQMz0&feature=player>

Documentaire helvético-germanique « Le Revenu de base – une impulsion culturelle »
<http://www.youtube.com/watch?v=-cwdVDcm-Z0&feature=player>

Comprendre facilement le travail de Bernard Friot en 10 minutes
<https://www.youtube.com/watch?v=cjL1MuE5wpl>

SITES WEB

Basic Income Earth Network
<http://www.basicincome.org>

Site du réseau belge pour le revenu de base
<http://www.revenudebase.be>

Site du réseau français pour le revenu de base
<http://www.revenudebase.info>

Site du réseau européen BIEN
<http://basicincome-europe.org/ubie/unconditional-basic-income/>

Site du réseau salariat
<http://www.reseau-salariat.info/?lang=fr>

Site du GRESEA
<http://www.gresea.be>



Rédaction : Anne Dufresne & Cédric Leterme
GRESEA - Groupe de Recherche pour une Stratégie économique alternative
www.gresea.be

Ed. resp. : **MWB-FGTB**
Nico Cué
rue de Namur 49
5000 Beez
www.metallos.be

© Avril 2018 / 1808 / www.ramdam.be



www.metallos.be



www.gresea.be